

PROGRAMME DE FORMATION

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné :

Toute personne répondant au "Titre 1er - accès à la formation" de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

La formation est accessible aux personnes en cours d'emploi ; si elles occupent un poste faisant fonction de TISF, un seul stage hors employeur sera exigé. Accès aux personnes en situation de handicap.

Prérequis :

Aucun prérequis à l'entrée en formation.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectifs :

La formation proposée a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences, prévues dans le référentiel) nécessaires à l'exercice des fonctions suivantes :

- Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.
- Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service.
- Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens

de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.

- Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluri-professionnel et de partenariat.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

Durée de l'action : 2 ans de formation

- Formation théorique : 950 heures.
- Formation pratique : 1 période de stage de 6 semaines hors de la structure ou du service.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », qu'elle organise chaque trimestre.

Encadrement :

L'équipe du Département des métiers de proximité, qui accompagne les stagiaires de la formation TISF dans leur processus de professionnalisation, est composée d'un chef de Département et de quatre cadres pédagogiques. Deux secrétaires pédagogiques viennent compléter l'équipe.

Par ailleurs, des formateurs occasionnels interviennent au regard de leur expertise sur des thématiques, particulièrement sur la question du domicile, de la parentalité, du handicap, de la petite enfance, de la socialisation et de la gérontologie. Il s'agit d'universitaires ou de professionnels du secteur social et médico-social.

De nombreux partenariats sont construits avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières et de présentation de leurs missions et moyens d'accompagnement

des personnes vulnérables qu'ils accueillent. Ces partenariats permettent de sécuriser le parcours du stagiaire de la formation en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

Cette formation est répartie en 3 blocs de compétences dont deux sont communs à la formation conduisant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur :

- Bloc 1 (commun) : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : 420 heures.
- Bloc 2 (spécifique) : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale : 380 heures.
- Bloc 3 (commun) : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : 150 heures.

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.
Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation :

- **Entrée en formation :**

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Effectuer un test de positionnement pédagogique.

- **Evaluation :**

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le bloc de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider les 3 blocs de compétences afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par la DREETS ou le Rectorat. En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs de compétences validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Sanction :

Certification DETISF niveau 4.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une épreuve de certification séparée en vue de l'obtention du DETISF.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivantes les blocs manquants.

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC¹ France Compétences : entre 6 930€ et 7 470€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 7 000€ prise en charge à 100% si accord de prise en charge (APC) par le CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation...)

Contact :

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge